

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....			

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'INCOHÉRENCE

Le mot ne fut pas plutôt lâché que toute la bande s'empara. Mot malheureux d'un honnête homme qui sut toujours s'élever au-dessus de ses préférences personnelles et des préjugés de partis, pour voir les choses telles qu'elles sont, et le dire, quoi qu'il advienne. Mais la bande n'a cure de sincérité ni de loyauté. Ce sont là à ses yeux enfantillages romantiques qui perdent ceux qui s'y livrent. Le fin du fin de la politique est encore pour eux de cacher leur manière de penser, de soutenir envers et contre tous qu'en plein midi il fait noir. A force d'audace et d'impudence ne parviennent-ils pas à le faire croire à quelques naïfs !

Aussi le mot, né d'une situation toute particulière dont le ministère Clemenceau n'était nullement responsable, mais qu'il était bien contraint de subir, a fait fortune. Et comme ce singulier homme d'Etat a tous les défauts de la franchise, qu'il ne se pose pas en sauveur idéal, qu'il n'a point la prétention de nous apporter des dogmes infaillibles destinés à assurer mécaniquement le bonheur de tous, qu'il avoue lui aussi pouvoir se tromper, et chercher simplement le mieux de toute l'énergie de son intelligence et de toute la sincérité de la conscience, voilà que nos bons apôtres étendent le mot à l'ensemble de sa politique, à l'ensemble de ses pensées, à l'ensemble de ses actes.

Ah ! je vous en prie, ne cherchez pas d'incohérence dans la vie, les écrits et les actes du citoyen Jaurès. Où trouverait-on unité plus belle, plus profonde, plus éclatante que celle de cet homme dont la bouche souffle le chaud et le froid à si peu d'intervalle, de ce vice-président de la Chambre, partisan obstiné de la politique du Bloc en 1904, adversaire de cette politique en 1906, de ce défenseur du droit individuel, de ce redoutable adversaire de la raison d'Etat à l'époque de l'affaire, qui écrit une Histoire de la Révolution française où sont émises et soutenues les thèses les plus odieuses de cette même raison d'Etat.

Ne me parlez pas non plus de celui qui conduisit dernièrement contre le ministère au nom de l'unité de pensée et de vues et de la clairvoyance nécessaires de tout gouvernement digne de ce nom, l'attaque la plus violente et la plus haineuse. Quelle harmonieuse unité que la loi de M. Millerand, quelle étonnante clairvoyance que celle du ministère auquel il a appartenu. Et je sais bien qu'entendre quelques doctrinaires étiés, il n'y a eu en France qu'un Gouvernement, celui de M. Waldeck-Rousseau dont M. Millerand fit partie. Et je ne cite pas non plus les services que ce ministère a rendus au peuple.

Mais si, selon la vieille formule, reprise par M. Millerand avec une audace singulière, « gouverner c'est prévoir ». Veut-on me dire ce qu'a prévu Waldeck-Rousseau ? A-t-il prévu que la loi de 1901 sur les associations, la grande pensée de son ministère, qu'il laissa à d'autres le soin d'appliquer, deviendrait la préface d'une autre loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat ? S'est-il douté, quand en fait il essayait d'établir un nouveau Concordat, celui des Congrégations, que sous l'impulsion de Combes la loi serait appliquée de telle sorte qu'elle aboutirait à la suppression de toutes les Congrégations.

Hélas ! non, puisqu'il montait plus tard à la tribune du Sénat pour désavouer ceux qui avaient fait de sa loi un usage auquel il n'avait jamais pensé.

Et les syndicats de fonctionnaires ? C'est le mouvement d'association obtus de la loi de 1901 qui a conduit les amicales à s'organiser, à se fédérer, à réclamer l'obtention du droit syn-

dical. La question est indiscrète, mais il faut bien que ces gens qui n'ont à les entendre jamais connu l'incohérence ni l'imprévoyance, soient contraints d'y répondre. En faisant voter la loi de 1901, Waldeck-Rousseau savait-il quel'on allait aux syndicats de fonctionnaires ?

Mêmes constatations si je passe au ministère Combes.

Parler à ceux qui ont suivi de près l'activité ministérielle de ce dernier, de l'unité et de la permanence de ses vues, c'est leur faire hausser infailliblement les épaules. On se souvient encore à la Chambre de ces atermoiements, de ces hésitations, de ces transactions à peine truquées qui marquèrent spécialement la fin de ce ministère, mais qui n'étaient déjà que trop connus dès le début. Combien de fois n'avons-nous pas vu M. Combes lui-même changer d'avis en vingt-quatre heures, et finir par considérer comme des ennemis personnels et des ennemis de la République ceux qui reprenaient pour les soutenir, ses idées de la veille. A ce moment-là il ne venait à l'esprit de personne de parler d'incohérence et M. Jaurès se taisait, ou bien sa parole et sa plume n'avaient pas assez d'anathèmes pour ceux qui n'admiraient pas l'unité de convention de la politique dont il était le chef irresponsable.

Faut-il compter sur la justice de l'histoire ? Je le voudrais, sans me faire trop d'illusions sur la portée de mon vœu. Je crois pourtant qu'un esprit impartial, écrivant l'histoire du Cabinet Clemenceau ne trouvera dans sa politique ni plus ni moins d'incohérence que dans celle de ses prédécesseurs. J'irai même plus loin : il la trouvera plus cohérente et plus courageuse que celle de beaucoup d'autres, lesquels n'ont évité les mêmes difficultés qu'en les transmettant à leurs successeurs plus délicates, plus compliquées, infiniment plus difficiles à résoudre.

Pierre POISSON, Député du Gard.

Chambre des Députés

Séance du 8 juillet 1907 (suite)

La Chambre a tenu une séance de nuit pour discuter le projet de loi relatif au renvoi de la classe.

La disjonction de l'article 3 qui consistait à refuser la libération des mutins du 17^e est rejetée par 385 voix contre 166 et l'article 3 est adopté par 394 voix contre 124.

L'ensemble du projet est voté par 466 voix contre 1.

Séance du 9 juillet 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Lhôpital adresse au ministre des travaux publics une question sur la situation de la Compagnie de l'Ouest. Des mesures promptes devraient être prises, déclare l'orateur, pour remédier à l'insuffisance des services. La question du rachat semble paralyser complètement la Compagnie de l'Ouest ; les travaux et les commandes sont retardés ; que ce soit par la faute de la Compagnie ou du ministre, le fait n'en est pas moins regrettable.

En ce qui touche l'entretien des voies et du matériel roulant, il serait nécessaire d'augmenter considérablement les dépenses pour faire face à des besoins urgents. M. le ministre a-t-il donné des instructions en ce sens ?

M. Barthou répond en déclarant qu'en ce qui concerne le matériel, il a autorisé depuis le 1^{er} octobre 1906 21 millions de commandes. Le directeur du contrôle constate dans son rapport qu'il y a eu des retards de la part des constructeurs ; les demandes de travaux ont été autorisées pour la somme de 19 millions. Le ministre n'a donc cessé de se préoccuper de l'intérêt des voyageurs et des marchandises, ainsi que de la sécurité publique.

L'incident est clos.

M. Raiberti présente la proposition

de loi tendant à exclure de l'armée les gens sans aveu.

L'urgence est déclarée.

La Chambre s'occupe du projet de loi adopté par le Sénat, portant modification aux dispositions de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, loi modifiée le 16 juillet 1906.

L'urgence est déclarée.

M. Rozet dépose une proposition de loi en faveur des sous-officiers.

Les articles 1 à 10 du projet de loi sont adoptés et la proposition de loi de M. Rozet est renvoyée à la Commission de l'armée.

Après une courte interpellation de M. Pelisse sur les conditions insuffisantes de la dénaturation des sucres destinés à l'alimentation du bétail, la Chambre aborde la discussion de la proposition de loi de M. Cazeneuve tendant à modifier les articles 5 et 11 de la loi du 1^{er} août 1905, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, et à compléter cette loi par un article additionnel.

M. de Castelnaud combat la proposition et en particulier l'article 1^{er} qu'il a déclaré inacceptable, parce qu'il donne au tribunal le droit de frapper le délinquant de l'incapacité définitive de la profession dans l'exercice de laquelle il aura commis la fraude.

MM. Berry, Millevoye et Sénac s'associent à ces observations.

La suppression de l'article 1^{er} est votée par 446 voix contre 108.

L'article 2 qui intéresse les régions qui produisent les vins de grands crus est voté.

Le projet de loi est voté. Et la séance est levée.

Séance du 10 juillet 1907

PRÉSIDENCE DE M. CRUPPI

Après l'adoption de plusieurs crédits supplémentaires, la Chambre reprend la discussion générale du projet relatif à l'impôt sur le revenu.

M. Emile Merle continue son discours. Il passe en revue les valeurs mobilières autres que la rente et examine les critiques qui se sont produites à ce sujet dans la presse. L'orateur s'étend longuement sur ces questions.

M. Caillaux, ministre des finances, répond. Il rappelle que 450 députés ont promis cette réforme, puis il fait un historique très précis de notre système fiscal.

Le ministre fait ensuite un exposé de l'économie du projet. Il propose une réforme qui est une refonte de nos impôts.

Il propose trois réformes : La première est l'extension de la taxe de 4 p. 100 aux rentes foncières ; la 2^e consiste à modifier le régime de la taxation des valeurs étrangères et de l'impôt, notamment, les fonds d'Etat étrangers ; la 3^e consiste à refaire les droits d'enregistrement et de timbre sur les valeurs françaises, en faisant porter également l'impôt sur le revenu de toutes ces valeurs.

Quant à l'impôt complémentaire, cet impôt est sur l'ensemble des revenus. Son assiette ne peut être basée que sur la détermination du revenu vrai.

Pour les valeurs au porteur, la déclaration sera obligatoire et c'est à l'administration qu'incombe la charge de prouver que cette déclaration est inexacte.

M. Caillaux examine les principales critiques qui ont été dirigées contre le projet ; il n'y aura pas, comme on l'a prétendu, d'exode des capitaux ; il n'y aura pas, non plus, surcharge.

Les gros rentiers seuls en subiront les conséquences et la classe rurale sera dégrevée. Il n'y aura surcharge qu'à partir de 10.000 fr. de rente.

Le projet, continue M. Caillaux, n'est pas davantage inquisitorial ; les mesures prises à l'égard de certaines banques n'auront pas ce caractère. Le ministre termine en suppliant la Chambre de ne pas se laisser entraîner par la campagne de presse menée actuellement contre le projet. Le pays attend la réforme, il faut le faire aboutir.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 9 juillet 1907

PRÉSIDENCE DE M. A. DEBOST

M. Dubost prononce l'éloge funèbre de M. Villard, sénateur, décédé.

M. le général Picquart, ministre de la guerre, dépose le projet de loi adopté par la Chambre et relatif au renvoi anticipé de la classe 1903.

M. Monis dépose, au nom de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes des accidents survenus dans la marine, le rapport de cette commission.

Après l'adoption de plusieurs projets relatifs à des crédits supplémentaires, M. Blanchier a la parole pour poser une question à M. le ministre de la guerre, au sujet du rengagement des sous-officiers.

Après explications du général Picquart, l'incident est clos.

M. Waddington lit un rapport favorable au projet de loi sur la libération de la classe 1903 : il se rallie au texte de la Chambre.

M. Nègre parle en faveur des mutins de la 17^e d'infanterie, pour lesquels il demande la suppression de la mesure exceptionnelle prise contre eux.

M. Clemenceau combat la proposition de M. Nègre et l'ensemble de la loi est voté à mains levées.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

La Reconstruction de la Flotte

Le conseil des ministres a autorisé le ministre de la marine à inscrire dans son budget pour la période 1908-1911, un crédit annuel de 31 millions de roubles destinés à la construction de navires de guerre et à leur armement en canons et torpilles. Les crédits portés au budget de 1906, et qui n'avaient pas reçu d'affectation, seront employés pour la mise en chantier de nouvelles unités pendant l'année courante.

Le Tsar et le Kaiser

On annonce de très bonne source que le tsar aurait quitté Péterhof et, modifiant son itinéraire, se dirigerait à bord de son yacht vers les fjords de Norvège qui semblent être aussi le but du voyage de Guillaume II. Peut-être n'y a-t-il qu'une coïncidence dans l'itinéraire convergent de deux souverains ; mais il ne faut pas oublier que c'est dans des conditions presque identiques qu'a eu lieu le 23 juillet 1905 l'entrevue dite de Bjorkoe, entre le tsar et l'empereur d'Allemagne.

Le Froid en Juillet

Un de nos confrères est allé interviewer M. Joseph Jaubert, chef de service météorologique municipal, sur les causes qui peuvent causer la température anormale que nous subissons actuellement. Voici sa réponse :

Certes, il fait en ce moment, une température tout à fait anormale pour la saison. Lundi dernier, on a observé, au parc Montsouris, la température la plus basse qui ait été observée depuis bien longtemps, en juillet, à Paris. Le thermomètre n'a pas dépassé 12°5, c'est-à-dire qu'il n'est élevé que de 4 degrés au-dessus de la température la plus basse constatée, dans ce mois, depuis une trentaine d'années.

« Quant à la raison du froid, il faut l'attribuer à la succession presque ininterrompue des dépressions barométriques et à la persistance des vents froids du Nord-Ouest, du Nord et du Nord-Est. Mais les causes profondes de cet état de choses nous échappent, la météorologie n'ayant pas encore pu fixer, d'une façon précise, les lois qui les régissent.

» Maintenant, a-t-il ajouté, si le froid actuel est, en juillet, une chose très rare et, pour ainsi dire, excep-

tionnelle, n'allez pas croire que ce soit là un phénomène nouveau. Au contraire, on n'a pas mal d'exemples d'été ayant commencé dans des conditions aussi mauvaises. On ne s'en souvient plus, voilà tout. »

Et M. Joseph Jaubert rappelle un curieux travail de M. Nouel, professeur de physique au lycée de Vendôme, qui a précisément noté les froids et même les gelées survenus en juillet dans les siècles précédents.

En remontant ainsi le cours des années, on constate, par exemple, que le 21 juillet 1890, le thermomètre ne marquait, à Vendôme, que 7 degrés et 6/8 seulement le 13 juillet 1875 et le 3 juillet 1871.

En 1864, après un mois de mai beau et chaud, et un mois de juin froid, les basses températures ont persisté jusqu'au 10 juillet ; le 4 il a gelé blanc.

Le 3 juillet 1856, les pommes de terre et les haricots furent gelés, à Clermont-de-l'Oise.

En 1845, l'été fut détestable : le 16 juillet, le thermomètre ne marquait que 6 deg. 5 à Paris.

Les années 1821, 1816, 1802 eurent également des froids en juillet.

En 1800, d'après le journal de Rousseau, marchand-grainetier à Orléans, il y eut un mois de juin aride et froid et une gelée blanche le 1^{er} juillet. Des phénomènes analogues se produisirent en 1798, 1795 et 1746.

Quant à la fameuse année 1740, elle demeure la plus terrible et la plus froide qu'il y ait eu depuis qu'on observe le thermomètre. La moyenne annuelle atteignit à peine 8 degrés à Paris ; il a gelé, a-t-on dit pendant tous les mois de cette année-là. Réaumur, à son observatoire de la rue Saint-Thomas-du Louvre, nota une gelée blanche le 3 août.

INFORMATIONS

L'impôt sur le revenu et la gauche radicale

La gauche radicale a tenu sa réunion hebdomadaire sous la présidence de M. Sarrien.

M. Aimond, député de Seine-et-Oise, a continué l'exposé qu'il avait commencé à la précédente séance, de ses critiques contre le projet d'impôt sur le revenu de M. Caillaux.

M. Aimond a calculé, cédule par cédule, les conséquences qu'aurait le projet pour les diverses catégories de contribuables.

En ce qui concerne la cédule du revenu de la propriété non bâtie, il a montré que, tout compte fait, le dégrèvement total, par rapport au chiffre actuel de l'impôt foncier, ne serait que de 5 millions et que le plus grand nombre de contribuables ressortissant à cette cédule serait surchargé ; un très petit nombre serait dégrèvement, et une faible fraction serait maintenue dans le statu quo.

M. Aimond a fait un travail analogue pour la cédule des revenus commerciaux, et a montré que seuls, les commerçants faisant un chiffre supérieur à 125.000 francs seraient dégrévés, tous les petits et moyens commerçants seraient surchargés.

La réunion, vivement frappée par ces observations, a chargé M. Aimond de développer ses critiques à la tribune de la Chambre, au cours de la discussion générale du projet Caillaux.

La Crise viticole

Démissions retirées

Les municipalités de Toulouges, Belesta et Villeneuve-de-Laroha, ont retiré leur démission. Un conseiller municipal de Passa a retiré également la sienne.

M. Rossines, maire de Collioure, MM. Ollivier et Ferrer, adjoints, et tous les conseillers municipaux, sauf un, ont adressé une lettre au préfet, pour retirer leur démission.

MM. Rosals-Alart et Bo, membres du Conseil municipal d'Ille-sur-Tet,

ont retiré également leur démission. Au cours de la séance d'hier soir, le Conseil municipal de Soler a décidé d'adresser une lettre au préfet pour retirer sa démission.

Vive le vin !

Le Conseil municipal de Pollestres, réuni hors séance, a pris une délibération par laquelle il fait appel à la population en l'invitant à exclure de sa consommation les liqueurs à essences diverses et à les remplacer par le vin.

A l'unanimité, le Conseil s'engage à donner l'exemple et à infliger une amende de 5 francs au conseiller pris en flagrant délit. Cette sanction aura son effet partout, aussi bien dans un établissement public que chez les particuliers.

Le cas échéant, le produit des amendes sera distribué aux pauvres.

Appel à la population

A la suite du retrait de la démission du Conseil municipal de Montpellier par la majorité un certain nombre de protestataires ont décidé d'en appeler à la population elle-même, en adressant un appel qui se termine ainsi :

« La réunion des maires a répondu comme il convenait à ce défi jeté à l'opinion publique ; mais nous ne voulons pas nous contenter de cela ; nous voulons connaître le sentiment de la population montpelliéraine, savoir si elle accepte les réproches. Nous l'invitions à une nouvelle manifestation pacifique qui sera peut-être de nature à faire ouvrir les yeux à ceux dont la bonne foi a été surprise.

Dimanche prochain, 14 juillet, un référendum populaire sera proposé sur la question suivante : « Le Conseil municipal de Montpellier doit-il oui ou non maintenir sa démission. »

Les dispensés de l'article 23

Au moment de l'application de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, des difficultés s'élevèrent au sujet des réclamations formulées par un certain nombre de séminaristes qui demandèrent à substituer à leur dispense au titre des études ecclésiastiques une autre dispense prévue à l'article 23 de l'ancienne loi militaire.

Ces difficultés viennent de se renouveler, mais cette fois il s'agit d'étudiants inscrits aux facultés de droit, des lettres, etc., qui, abandonnant leurs études littéraires, pour entrer dans une école de commerce, demandent que le droit à la dispense leur soit maintenu.

Le ministre de la guerre, saisi de la question, vient de la résoudre négativement en se basant sur ce fait que le décret du 30 avril 1906 a modifié, à l'égard des nouvelles promotions, le régime de ces établissements qui n'est plus le même qu'au moment où la loi du 15 juillet 1889 était en vigueur.

En conséquence, tous les étudiants en médecine, en droit, en lettres et les élèves de l'Ecole des langues orientales, etc., qui, dispensés à ce titre, abandonneraient leurs études pour entrer dans une école de commerce, devront être rappelés à l'activité pour compléter leur temps de service militaire.

Sous-Lieutenant antimilitariste

Le groupe socialiste de Lons-le-Saulnier, avait organisé une réunion antimilitariste. Le sous-lieutenant Jean Louis la présidait. La conférence, modérée dans la forme, fut faite par M. Miguel Almeréya, secrétaire de rédaction de « la Guerre sociale », journal de M. Gustave Hervé.

A l'issue de cette conférence, le président prit la parole et, déclinant son titre d'officier, se livra aux attaques les plus violentes contre le gouvernement. En raison de ces faits, le lieutenant-colonel Laurent, commandant le 53^e régiment territorial d'infanterie, infligea quinze jours d'arrêts de rigueur au lieutenant Louis.

Après enquête personnelle, le général Bailli a transformé cette première punition en celle de trente jours d'arrêts de forteresse. Un rapport de ces faits a été adressé au ministre de la guerre.

Le sous-lieutenant Louis a été transféré à Besançon sous la surveillance d'un capitaine.

Oubanghi. Attaque d'une factorerie

Une correspondance privée, arrivée de Fort-Possel, annonce qu'il y a eu voicé deux mois environ, un mouvement de révolte des noirs à dix jours de marche de ce point. Un adjudant européen et neuf miliciens furent tués. Trois agents de factorerie furent faits prisonniers. On envoya des miliciens d'une part et des troupes régulières de l'autre.

Cette agression, d'après la correspondance, aurait pour cause le mécontentement auquel donne lieu chez les indigènes le mode actuel d'exploitation du caoutchouc.

Au ministère des colonies, on déclare qu'en effet une factorerie située dans la concession du Kouango avait été attaquée par le chef Barambaki, qui s'est toujours montré irréductible. Le sous-officier européen qui a été tué est l'adjudant Schiliss.

Nos troupes se sont mises à la poursuite de Barambaki, qui doit être capturé à l'heure qu'il est.

Petites Nouvelles

Nombre de jeunes français de l'arrondissement de Thionville, notamment de localités industrielles, viennent d'être mis en demeure de se faire naturaliser sujets allemands ou de quitter le territoire d'Alsace-Lorraine.

Le roi de Siam arrivera à Berlin le 4 août ; il y fera un court séjour.

On annonce la mort de M. Villard, sénateur de la Creuse ; il était âgé de 65 ans.

Le congrès international des typographes a été ouvert mardi à Paris. Toutes les puissances étaient représentées : les congressistes représentaient 1 million de travailleurs.

Le gouvernement fédéral australien met en adjudication une ligne de navigation postale entre l'Australie et l'Europe : le service commencera le 1^{er} février 1909 ; le délai pour les soumissions a été fixé au 3 octobre.

On a trouvé sur le navire *Hivalia*, venant de la Plata et arrivé à Hambourg, des rats semblant atteints de la peste. Le navire a été mis en quarantaine.

CHRONIQUE LOCALE

RALLIÉS !

Dans un de nos précédents numéros nous disions que le sénateur panamité s'employait à faire des ralliés !

Et voilà que la *Petite Gironde* de mercredi nous donne raison !

Dans cette feuille, à la chronique de Bretenoux — car si la *Petite Gironde* est gouvernementale à Bordeaux, elle est tout ce que l'on voudra ailleurs, — nous lisons en effet, que le candidat cher aux renégats Béral et Rey, est Ayroles, le maire révoqué de Bretenoux !

« M. le docteur Ayroles, écrit le journal bordelais, se présente avec le même programme que celui que firent triompher aux dernières élections sénatoriales les sénateurs Rey et Béral, c'est-à-dire celui de l'Alliance républicaine démocratique. »

Ce serait parfait, si c'était vrai !

Mais pour nous, nous sommes certains que le Comité de l'Alliance républicaine démocratique ne patronne que des candidats nettement républicains, et qu'il ne tient même pas à honneur de posséder, en son sein, le panamité Béral !

Et la *Petite Gironde*, à Bordeaux, pense certainement comme nous ! Quel est donc, en effet, le programme du sénateur Béral ?

Article unique : se venger de ceux — et ils sont nombreux — qui le méprisent, comme l'on doit mépriser tous les politiciens véreux qui ont trafiqué de leur mandat !

Quel est le programme de M. Ayroles ?

Celui de l'Action libérale ! Sans doute, aujourd'hui, tous les beaux messieurs qui composent le parti clérical se groupent autour des renégats Rey, Béral parce que ces renégats ont un semblant d'autorité grâce à leur mandat électif.

Mais ils n'accepteront jamais le programme aussi modéré soit-il du Comité de l'A. R. D.

Le programme de ces candidats est comme nous le disons, celui de l'Action libérale, et nous ajoutons que M. Ayroles a pris part aux manifestations récentes de ce Comité ultra-clérical !

La *Petite Gironde* est donc mal venue de dire que l'A. R. D. soutient la candidature de M. Ayroles.

Et ce que nous disons au sujet de ce candidat clérical, nous pouvons le dire également des candidats tels que Phalip du Bassinet, Cadiergues, Mourguès, etc., etc.

Tous sont les fiers chevaliers de la catho : pour l'heure, Béral le sénateur chèqueard est leur porte fanion.

Aucune confiance ne doit donc être accordée à de tels candidats de la part de républicains même modérés : ces candidats sont les ennemis jurés de la démocratie.

Mais ils ont un mérite, nous tenons à le reconnaître, c'est celui de ne pas cacher leurs convictions.

C'est pourquoi, nous croyons devoir manifester de l'étonnement en les voyant se faire les porte-queue, d'un « rescapé de la politique », d'un sénateur véreux comme le sénateur Béral.

La *Petite Gironde*, après tout n'est peut-être pas responsable des palinodies qu'on commet en son nom dans le Lot !

LOUIS BONNET.

A CASTELNAU

A lire la version donnée de la journée électorale de dimanche du candidat des renégats, par les journaux rétrogrades, il semble que les républicains sont l'objet « de manifestations rageuses » de la part des électeurs du canton de Castelnau.

C'est ainsi qu'à propos de l'intervention de notre confrère et ami Cathary, s'expriment les fidèles du candidat des renégats.

La vérité est tout autre : car s'il est vrai qu'à Pern, Cathary ne put parler en contradiction avec M. Bourdin ; s'il est vrai que les amis de celui-ci hurlèrent et que le curé fit sonner les cloches pour couvrir sa voix, il est vrai aussi de dire que la scène changea quand les républicains de la commune, les amis de M. de Monzie, candidat républicain, arrivèrent à la réunion.

Cela, les nombreux électeurs présents l'ont constaté et l'ont dit.

Ils ont constaté en outre, combien est grand le courage de l'illustre médecin Bessières !

Ça n'étonne personne n'est-ce pas ? Ce « monsieur » avait osé apporter

une accusation qui n'était qu'une calomnie gratuite contre Cathary : relevé vertement, sommé de s'expliquer, il se tut.

Cathary alors flagella de bonne façon ce presque légendaire personnage !

Inutile de dire que Bessières n'osa pas broncher !

Par 10 fois, il fut flétri ! Ce n'est pas fini !

Il n'osa que fuir !

Voilà exactement ce qui eut lieu à Pern, dimanche : Cathary, en dépit des menaces, des injures, des calomnies tint tête aux Bessières, Bourdin et consorts.

Il défendit le candidat républicain, le citoyen de Monzie et il flétrit les lâches et les traîtres.

Nous défions tout démenti, même de ce médecin qui, à Castelnau est si connu et que l'on connaît mieux bientôt !

L. B.

C'est la vérité

Le *Republicain* écrit : « La campagne électorale qui se poursuit en ce moment passera sans doute à la postérité. »

« On n'avait jamais vu pareil débordement d'injures. »

Suit, sur ce ton, un paragraphe où les expressions « coalition d'intérêts, vocabulaire insolent » forment tout le fond.

Le *Republicain* veut rire sans doute : Quand a-t-il vu de l'insolence dans les colonnes des journaux républicains ?

Ah ça ! dire que le sénateur Béral est un trafiquant de mandat, que le sénateur Rey est un renégat, que le député Bourdin est un indifférent, un bonapartiste rallié, est-ce que tout cela est injurieux ?

Mais c'est la vérité ! Certes, nous savons que toute vérité n'est pas agréable à entendre, mais nous, nous estimons qu'il est nécessaire de la dire.

Et nous la dirons toujours d'autant plus que nous savons en prendre toute la responsabilité, n'est-ce pas ô *Republicain* ?

L. B.

Vote de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi modifié par le Sénat relatif au renvoi anticipé de la classe 1903, les votes de nos députés ont été :

Pour : MM. Bécays et Maly.
M. Munin-Bourdin en congé.

Legion d'honneur

Par décret du 10 juillet 1907, MM. Creton, médecin major de 1^{re} classe au 7^e et Esparvieu, capitaine au 7^e d'infanterie, sont nommés chevaliers de la légion d'honneur.

Médaille militaire

M. Grossier, adjudant au 7^e d'infanterie, est décoré de la médaille militaire.

Ponts et Chaussées

Par arrêté du 26 juin 1907, M. Soulié, ingénieur en chef de 2^e classe du Lot, est élevé à la 1^{re} classe.

M. Cubaynes, conducteur des ponts et chaussées de 2^e classe, attaché au service ordinaire dans le Lot, est élevé à la 1^{re} classe.

M. Guiraudet, conducteur des ponts et chaussées de 3^e classe, attaché au service ordinaire dans le Lot, est élevé à la 2^e classe.

M. Sourdoire, conducteur des ponts et chaussées de 4^e classe, attaché au

service ordinaire, est élevé à la 3^e classe.

Par arrêté du 29 juin 1907 :

M. Lescale, commis principal des ponts et chaussées de 2^e classe à Cahors est élevé à la 1^{re} classe.

MM. Daynac et Traucou, commis des ponts et chaussées de 2^e classe sont élevés à la 1^{re} classe.

M. Soulié, commis de 4^e classe est élevé à la 3^e classe.

M. Bras, attaché à la navigation du Lot, est élevé de la 3^e classe à la 2^e classe ; M. Rigal, de la 4^e classe à la 3^e classe ; M. Boutet, de la 5^e classe à la 4^e classe.

Nécrologie

C'est avec regret que nous apprenons la mort de Mme veuve Constant Morel, mère de M. Edmond Morel, directeur des Postes et Télégraphes du département du Lot, décédée à Bailly-aux-Forges (Haute-Marne), à l'âge de 72 ans.

Dans cette cruelle circonstance, nous adressons à M. Morel et à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

Brevet supérieur

Lundi ont eu lieu les épreuves écrites du Brevet supérieur pour les garçons.

Ont été admissibles aux épreuves écrites : MM. Bousquet, Brugerolles, Cagnac, Couderc, Courounet, Crubillé, Delfort, Gasc, Lestrade, Mailhol, Ruayres, Simon, Soulacroup, Soulié.

Ont été définitivement reçus :

MM. Bousquet, Brugerolles, Cagnac, Couderc, Courounet, Crubillé, Delfort, Gasc, Lestrade, Mailhol, Ruayres, Simon, Soulacroup.

Tous ces candidats sont élèves de l'école normale d'instituteurs de Cahors.

Le prix de Rome

Nous lisons dans la *Presse* du 5 juillet :

Cette année le grand prix de Rome de musique a été attribué à M. Le Boucher. Il a probablement beaucoup de talent, mais il a certainement profité d'une chance évidente.

Parmi les concurrents, il y avait deux seconds grands prix, musiciens de talent et d'avenir, MM. André Gailhard et Gaubert. Leurs cantates étaient excellentes, supérieures même à celles de leurs concurrents. Ils n'obtinrent ni l'un ni l'autre le premier grand prix. Cela tient tout simplement à l'intransigeance de leurs partisans. Les membres de l'Institut s'étaient partagés en deux camps. Les uns étaient pour André Gailhard et proclamaient leur opinion. Les autres soutenaient Gaubert vigoureusement. Chaque parti resta sur ses positions jusqu'au moment où, en désespoir de cause, on décida d'abandonner l'une et l'autre candidature.

Ce fut alors que M. Le Boucher obtint le premier grand prix de Rome. Mais vraiment, n'est-il pas mieux valu donner un premier grand prix à M. Gailhard et à M. Gaubert ? Leur talent leur permettait de l'obtenir ! Et l'on évitait de leur causer le préjudice d'une remise à l'année prochaine.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Le Conseil d'administration du Syndicat, réuni à l'Hôtel-de-Ville de Cahors le vendredi 5 juillet, a décidé que le livret-guide dont le plan est entièrement prêt paraîtrait incessamment. L'exécution des clichés est déjà commencée.

La plaquette que va publier le Syn-

dicat sera un élégant petit volume sur papier couché, orné d'une couverture en couleurs. Le texte en sera entièrement inédit et les illustrations originales. Ce sera une véritable œuvre d'art en même temps qu'une œuvre utile ; aussi bien pour les Quercinois que pour les étrangers, elle sera la bienvenue.

FÊTE NATIONALE

Du 14 Juillet 1907

Voici le programme de la fête du 14 juillet à Cahors :

Soirée du samedi 13 juillet

Art. 1^{er}. — A 4 heures du soir, au Bureau de Bienfaisance, distribution de pain aux indigents, par les soins de la Commission administrative.

Art. 2. — La Fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches à 7 h. du soir.

Art. 3. — A 9 heures, la musique de l'« Avenir Cadurcien » exécutera une retraite aux Flambeaux.

La retraite partira de la Barbacane (octroi de la Barre) et suivra l'itinéraire suivant : Barbacane (retraite de pied ferme), rue de la Barre, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, Hôtel de la Préfecture (arrêt), la musique jouera un morceau, place du Marché, rue Fénelon, église Saint-Urcisse, quai Ségur d'Aguesseau, rue Brives, boulevard Gambetta (arrêt devant la statue Gambetta), la musique jouera la Marseillaise, Hôtel de ville (arrêt, concert).

Devant l'Hôtel de Ville, un Concert sera donné par l'« Orphéon » et l'« Avenir Cadurcien ».

Journée du dimanche 14 Juillet

Art. 4. — A 7 heures du matin, la Fête Nationale sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches.

Art. 5. — A 9 heures du matin, sur la place Thiers, départ de ballons et sujets divers en baudruche.

Art. 6. — A 10 heures du matin, mariage des Rozières.

Art. 7. — A 10 heures et demie du matin, Mât de Cocagne, sur la place Rousseau.

Art. 8. — A 2 heures de l'après-midi, concert gratuit donné au Théâtre par l'« Orphéon », la « Cigale Divonnoise » et la « Société Littéraire et Artistique ».

Art. 9. — A 3 heures 1/2 du soir, Courses et Jeux nautiques sur le Lot, en face l'île de Cabessus, avec le concours de l'« Avenir Cadurcien », de l'« Avenir Cadurcien » et des « Sauveteurs du Lot ».

Art. 10. — A 5 heures 1/2, Bal d'enfants et distribution de gâteaux et jouets au garage de l'« Avenir Cadurcien ».

Art. 11. — Les édifices communaux, l'Hôtel de ville, les monuments Gambetta et des Mobiles, la place de la République seront pavoisés et illuminés à la chute du jour.

Art. 12. — A 9 heures, un feu d'artifice sera tiré en face le quai Ségur d'Aguesseau.

Art. 13. — A 10 heures, Bal public et Bataille de Confettis sur les Allées Fénelon.

NOTA. — Les Concurrents pour les Jeux divers de la place Thiers, le Mât de Cocagne et les jeux nautiques, devront se faire inscrire jusqu'au 12 juillet, à 11 heures du matin, au commissariat de police où on leur fera connaître le nombre, la valeur des prix et le Règlement des Jeux.

Le Maire invite ses Concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de 50 mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres

pièces d'artifices au milieu des agglomérations de personnes.

La Bataille de Confettis est autorisée à partir de 10 heures du soir sur les Allées Fénelon, mais il ne pourra être employé que des sacs contenant des confettis unicolores.

Le Maire de Cahors,
D^r DARQUIER.

Aviron Cadurcien

Les membres de l'Aviron Cadurcien sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 12 juillet 1907, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli), dans le jardin.

Ordre du jour :

Fête du 14 juillet.
Questions diverses.

Société de Tir

Nous apprenons avec plaisir qu'une société mixte de tir, dépendant du 13^e régiment territorial d'infanterie, vient de se former à Cahors. Cette société a pour but de favoriser le développement de l'instruction théorique et pratique du tir, parmi les militaires de tous grades et les membres civils qui voudront en faire partie.

Nous remercions prochainement de cette heureuse initiative à laquelle nous applaudissons. Disons seulement aujourd'hui sans entrer dans le détail des statuts, que des tirs au fusil de guerre seront organisés avec armes et munitions données par l'Etat. Les cotisations sont fixées à cinq francs pour les officiers, anciens officiers et membres honoraires, et à deux francs pour les sous-officiers, caporaux, soldats, membres civils et pupilles.

Les adhésions sont reçues dès maintenant par le Secrétaire de la Société : M. GRANGIÉ, 18 rue des Jacobins à Cahors.

Manufactures de l'Etat

AVIS. — Un concours (programme n° 7) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de Culture et de la Comptabilité dans les manufactures aura lieu vers la fin de l'année courante. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 8 octobre 1907 dans les bureaux de l'une des Directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, (Neuilly) Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1^o Un extrait légalisé de l'acte de naissance constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura au 1^{er} Novembre de l'année du concours 20 ans au moins et 28 ans au plus ;

2^o Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le Maire de sa commune ;

3^o Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;

4^o Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire ou à défaut un certificat d'admissibilité à l'école Polytechnique ou une pièce authentique constatant que le candidat a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'Ecole navale.

5^o Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ni aucune infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de service en résidence dans

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 24

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

« Si je plais à mon poète, s'il me plaît, le brillant édifice de notre amour sera bâti si haut, qu'il sera parfaitement inaccessible au malheur ; je suis une agionne, et vous le verrez à mes yeux. Je ne vous répéterai pas ce que je vous ai dit déjà, mais je le mets en moins de mots en vous avouant que je serai la femme la plus heureuse d'être emprisonnée par l'amour, comme je le suis en ce moment par la volonté paternelle. Eh ! mon ami, réduisons à la vérité du roman ce qui nous arrive par ma volonté. »

« Une jeune fille, à l'imagination vive, enfermée dans une tour, se meurt d'envie de courir dans le parc ou ses yeux seulement pénètrent ; elle invente un moyen de descendre la grille, elle saute par la croisée, escalade le mur du parc, et va folâtrer chez le voisin. C'est un vaudeville éternel !... Eh bien cette jeune fille est mon âme, le parc du voisin, est votre génie. N'est-ce pas bien naturel ? A-t-on jamais vu de voisin qui se soit plaint de son treillage cassé par de jolis pieds ? Voilà pour le poète. Mais le sublime raisonneur de la comédie de Molière veut-il des raisons ? En voici.

« Mon cher Geronde, ordinairement les mariages se font au rebours du sens commun. Une famille prend des renseignements sur un jeune homme. Si le Léandre fourni par la voisine ou pêché dans un bal n'a pas volé, s'il n'a pas de tare visible, s'il a la fortune qu'on lui désire, s'il sort d'un collège ou d'une Ecole de Droit, ayant satisfait aux idées vulgaires sur l'éducation, et s'il porte bien ses vêtements, on lui permet de venir voir une jeune personne, lachée dès le matin, à qui sa mère ordonne de bien veiller sur sa langue, et recommande de ne rien laisser passer de son âme, de son cœur, sur sa physionomie, en y gravant un sourire de danseuse achevant sa pirouette, armée des instructions les plus positives sur le danger de montrer son vrai caractère, et à qui l'on recommande de ne pas paraître d'une instruction inquiétante. Les parents quand les affaires, d'intérêts sont bien convenues entre eux, ont la bonhomie d'engager les prétendants à se connaître l'un l'autre, pendant des moments assez fugitifs où ils sont seuls, où ils causent, où ils se promènent sans aucune espèce de liberté, car ils se savent déjà liés. Un homme se costume alors aussi bien l'âme que le corps, et la jeune fille en fait autant de son côté. Cette pitoyable comédie, entremêlée de bouquets, de parures, de parties de spectacle, s'appelle faire la cour à sa prétendue. Voilà ce qui m'a révolté, et

je veux faire succéder le mariage légitime à quelque long mariage des âmes. Une jeune fille n'a dans toute sa vie que ce moment où la réflexion, la seconde vue, l'expérience lui soient nécessaires. Elle joue sa liberté, son bonheur, et vous ne lui laissez ni le corset, ni les des ; elle parle, elle fait galerie. J'ai le droit, la volonté, le pouvoir, la permission de faire mon malheur moi-même, et j'en use, comme fit ma mère qui, conseillée par l'instinct, épousa le plus généreux, le plus dévoué, le plus aimant des hommes, aimée dans une soirée pour sa beauté. Je vous sais libre, poète et beau. Soyez sûr que je n'aurais pas choisi pour confident l'un de vos confrères en Apollon déjà marié. Si ma mère fut séduite par la Beauté qui peut-être est le génie de la Forme, pourquoi ne serais-je pas attirée par l'esprit et la forme réunis ? » Serais-je plus instruite en vous étudiant par correspondance qu'en commençant par l'expérience vulgaire des quelques mois de cour ? Ceci est la question dirait Hamlet. Mais mon procédé, mon cher Chrysale, a du moins l'avantage de ne pas compromettre nos personnes. Je sais que l'amour a ses illusions, et toute illusion a son lendemain. Là se trouve la raison de tant de séparations entre amants qui se croyaient liés pour la vie. La véritable épreuve est la souffrance et le bonheur. Quand, après avoir passé par cette double épreuve de la vie, deux

êtres y ont déployé leurs défauts et leurs qualités, et qu'ils y ont observé leurs caractères, alors ils peuvent aller jusqu'à la tombe en se tenant par la main ; mais, mon cher Argante, qui vous dit que notre petit drame commencé n'a pas d'avenir ?... En tous cas, n'aurons-nous pas joui du plaisir de notre correspondance.

« J'attends vos ordres, monseigneur et suis de grand cœur

« Votre servante,
O. D'ESTE. M.

X

A MADEMOISELLE O. D'ESTE-M.

« Tenez, vous êtes un démon, je vous aime, est-ce là ce que vous désirez, fille originale ? Peut-être voulez-vous seulement occuper votre oisiveté de province, par le spectacle des sottises que peut faire un poète ? Ce serait un bien mauvais action. Vous deux lettres accusent précisément assez de malice pour inspirer ce doute à un Parisien. Mais je ne suis plus maître de moi, ma vie et mon avenir dépendent de la réponse que vous me ferez. Dites-moi si la certitude d'une affection sans bornes, accordée dans l'ignorance des conventions sociales, vous touchera ; enfin si vous m'admettez à vous rechercher... Il y aura bien assez d'incertitudes et d'angoisses pour moi dans la question de savoir si ma person-

ne vous plaira. Si vous me répondez favorablement, je change ma vie et dis adieu à bien des ennuis que nous avons la folie d'appeler le bonheur. Le bonheur ma chère belle inconnue, il est ce que vous rêvez : une fusion complète des sentiments, une parfaite concordance d'âme, une vive empreinte du beau idéal (ce que Dieu nous permet d'en avoir ici-bas) sur les actions vulgaires de la vie au train de laquelle il faut bien obéir, enfin la constance du cœur plus prisable que ce que nous nommons la fidélité.

« Peut-on dire qu'on fait des sacrifices dès qu'il s'agit d'un bien supérieur, le rêve des poètes, le rêve des jeunes filles, le poème qu'à l'entrée de la vie, et dès que la pensée essaie ses ailes, chaque belle intelligence a caressé de ses regards et couvé des yeux pour le voir se briser dans un achoppement aussi dur que vulgaire ; car, pour la presque totalité des hommes le pied du Rêve se pose aussitôt sur cet œuf mystérieux qui n'écloît presque jamais. Aussi ne vous parlez-je pas encore de moi, ni de mon passé, ni de mon caractère, ni d'une affection quasi-maternelle, d'un côté filial du mien, que vous avez déjà gravement altérée, et dont l'effet sur ma vie expliquerait le mot de sacrifice. Vous m'avez déjà rendu bien oublié, pour ne pas dire ingrat : est-ce assez pour vous ? Oh ! parlez, dites un mot, et je vous aimerai jusqu'à ce que mes yeux se fer-

ment, comme le marquis de Pescara aime sa femme, comme Roméo sa Juliette, et fidèlement. Notre vie, pour moi du moins, sera cette félicité sans trouble dont parle Dante comme étant l'élément de son Paradis, poème bien supérieur à son Enfer. Chose étrange ce n'est pas de moi, mais de vous que je doute dans les longues méditations par lesquelles je me suis plu, comme vous, peut-être à embrasser le cours chimérique d'une existence rêvée. Oui, chère, je me sens la force d'aimer ainsi, d'aller vers la tombe avec une douce lenteur et d'un air toujours riant, en donnant le bras à une femme, aimée sans jamais troubler le beau temps de l'âme. Oui, j'ai le courage d'envisager notre double vieillesse, et de nous voir en cheveux blancs, comme le vénérable historien de l'Italie encore animés de la même affection mais transformés selon l'esprit de chaque saison. Tenez, je ne puis plus m'être que votre ami. Quoique Chrysale, Oronte et Argante revivent, dites-vous, en moi, je ne suis pas encore assez vieillard pour boire à une coupe tenue par les charmantes mains d'une femme voilée sans éprouver un féroce désir de déchirer le domino, le masque et de voir le visage. Ou ne m'écrivez plus, ou donnez-moi l'espérance que je vous entrevoie ou je quitte la partie. Faut-il vous dire adieu ? Me permettez-vous de signer,

« Votre ami ? »

(A suivre)

les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial adressé aux candidats admis à ces épreuves leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

Acte de probité

Notre compatriote M. A. Mateu, chef d'équipe à St-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne), a trouvé sur la voie publique à Cahors, une bague en or d'une certaine valeur.

Il s'est empressé de la remettre à son propriétaire, membre de la société de Villeneuve-sur-Lot qui venait de prendre part au Concours de musique de Figeac.

Toutes nos félicitations à ce brave agent de la Cie d'Orléans.

Tribunal correctionnel

Audience du 8 juillet

Au début de cette audience, de peu d'importance d'ailleurs, le tribunal condamne à 100 fr. d'amende avec le bénéfice de la loi de sursis, le nommé Hugues Roche, négociant à Lalbenque, pour banqueroute simple.

Vient ensuite une affaire en diffamation concernant le sieur Martin contre M. Marzelles, notaire à Puy-l'Evêque.

Après les plaidoiries de M. de Valon et M. Lacaze, le prononcé du jugement est renvoyé à huitaine.

NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 10 juillet, 1 h. 36 s.

Mouvement administratif

M. Clemenceau, dans le prochain Conseil des ministres, compte soumettre le mouvement administratif intéressant les préfets des Pyrénées-Orientales, des Deux-Sèvres, de l'Aude et de l'Ile-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.

Conseil des Ministres

En raison de la séance de la Chambre de ce matin, le Conseil des ministres qui devait avoir lieu jeudi est renvoyé à vendredi.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 11 juillet, 1 h. 30 s.

Les 4 contributions directes

Le projet des 4 contributions directes sera soumis aujourd'hui au Sénat qui probablement repoussera l'amendement Leroy-Beaulieu provoquant le dégrèvement de certains propriétaires fonciers.

Clôture de la session

Le projet reviendra ensuite à la Chambre et si l'accord est établi il se pourrait que le gouvernement lut aujourd'hui le décret de clôture de la session.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Fête scolaire. — Voici le programme de la fête scolaire qui aura lieu à la Mairie de Lalbenque, le 14 juillet à 8 heures du soir :

- 1° Hymne à Jules Ferry.
- 2° Causerie sur Jules Ferry.
- 3° Yo qu'un Cooa (chant).
- 4° Inauguration des vacances.
- 5° Fantaisie exécutée par les tout petits.
- 6° Le Carnaval de Venise (chœur).
- 7° Présentation de ma poupée (monologue).
- 8° Les noces de Papillon (chant).
- 9° Le mariage de Papillon (caprice en 1 acte).
- 10° Les Brésiliennes (chœur).
- 11° Le médecin malgré lui (extrait Molière).
- 12° Le Petit Chaperon-Rouge (pièce en 2 actes).
- 13° La France (Michelet) récité par un élève.
- 14° Moun biell Quercy (chœur).
- Chanté par les jeunes gens, les jeunes filles et les élèves.

Limogne

Comité Républicain Radical. — Les membres du Comité Républicain Radical de la commune de Limogne, sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu dimanche 14 juillet à cinq heures du soir dans la salle ordinaire de leurs séances.

Ordre du jour

Elections cantonales. — Conférences par M. Couderc M. le docteur Aymard, présence urgente.

Le secrétaire

Luzech

Elections au conseil général. — Dimanche prochain 14 juillet, M. Penardier, candidat au conseil général, donnera des réunions publiques aux

heures et dans les localités indiquées ci-dessus :

Six heures et demie du matin, Rouffiac ; neuf heures du matin, Carnac ; dix heures et demie, Trébaix ; trois heures du soir, Cambayrac ; cinq heures, Saint-Vincent.

Puy-l'Evêque

Accident. — Samedi matin, vers dix heures, M. Pradi, propriétaire aux Icombous commune de Praysac, descendait la route de la Caserne en voiture. Arrivé devant chez M. Bujard, le cheval butta et tomba si malheureusement que les harnais se rompirent, un brancard se cassa et M. Pradi, violemment projeté à terre, se fit de graves contusions à la tête.

Tous les voisins accourus à la hâte, relevèrent le blessé, dont le cas ne paraît pas grave.

Arrondissement de Figeac

Laval-de-Cère

Accident du travail. — Dimanche soir, un ouvrier de l'usine des Tanins français, de Laval-de-Cère, nommé Mestier, âgé de 19 ans, était occupé à pousser un wagonnet, lorsque par suite d'un faux pas, il coula sur le sol et se blessa grièvement à l'abdomen. Le Dr Molinié, de Gagnac, fut appelé aussitôt et vint donner ses soins au blessé dont l'état est très grave.

Figeac

Nos grandes fêtes. — Les fêtes de lundi ont été dérangées par le mauvais temps. Une partie du programme n'a pu être exécutée. La société de gymnastique de Brive qui devait prêter son concours s'est trouvée dans l'obligation de ne pas se rendre dans nos murs à cause de la pluie. La course de bicyclettes a été bien réussie. Voici le résultat : 1^{er} prix, Duizidou ; 2^e prix, Delaunay ; 3^e prix, Pingué.

Fête des fleurs. — Concours de voitures et de bicyclettes. Voitures : 1^{er} prix, voiture de Bèbes (Cauzinielle) ; 2^e prix, groupe de fillettes, voiture Justin Roux ; 3^e prix, groupe de fillettes, voiture Camille Nozières.

Bicyclettes fleuries : 1^{er} prix, Chartrou ; 2^e prix, Salles, élève du collège.

La Société de gymnastique a merveilleusement exécuté ses exercices, sur la place des Tours.

Mentionnons aussi le défilé exécuté par l'harmonie des Artisans-Réunis et le brillant concert qu'elle a donné sur la terrasse du palais du justice.

Les morceaux du programme ont été vivement applaudis par le public, massé sur le boulevard Labernade.

Comme celui de dimanche, le bal donné à la halle aux grains a été très animé.

Tombola. — La tombola organisée par la société des combattants de 1870-1871 a été tirée lundi à la halle aux grains. L'opération a eu lieu sous la présidence de M. le vicomte du Pouget, président de cette société.

Voici la liste des numéros gagnants :

6141	8093	2503	6902	8975	1369
2873	4440	2568	8972	2537	7705
4589	5117	5879	3477	6867	4054
3531	6437	2423	292	6807	7818
3755	1359	7151	3547	736	3698
4114	3679	1795	2188	7292	2882
8348	2993	3017	8000	1965	6959
1393	5713	2071	8416	5165	3361
8438	1341	5856	2916	1340	8082
8506	6803	6878	4845	1203	5015
4095	5298	2261	4136	8261	5217
3111	1580	403	2812	1533	6802
2780	3165	1752	9944	7158	1913
6006	1346	8212	4390	9784	4117
699	8313	1381	3292	2771	5637
3075	242	2411	8256	2335	5046
4538	5905	1252	4410	3317	8300
2091	7680	3185	684	6915	5693
6707	1915	6878	6548	7714	8789
5435	4716	8243	1205	7104	9597
3011	9544	8730	3576	2491	2793
5362	8070	8269	3503	5152	7511
9903	904	5316	3916	638	3500
8867	4435	5351	5880	9787	5749
4218	8049	8310	6572	2497	6935
9649	5831	5515	3034	3076	7490
4714	9105	3586	4198	2205	8445
6518	8415	9567	8461	400	3341
5792	2892	8766	2130	3854	9108
4830	7733	1061	3753	2479	5483
1009	589	3164	1470	4377	8120
2167	6761	8369	4900	6544	6547
879	7539	3356	7438	1372	6791
4436	7573	3891	2760	6888	3199
2725	1386	5423	4930	1682	6465
2134	9834	5019	1659	4634	8351
3629	9097	4075.			

Aynac

Nous venons d'apprendre que, poussés par des influences occultes, les jeunes gens réactionnaires d'Aynac ont décidé de changer la date de la fête locale et de la célébrer dimanche prochain 14 juillet. Ne croyez pas, amis lecteurs, que ce soit pour célébrer la Fête Nationale, loin de là ; c'est, au contraire pour entraver le Comité républicain dans la célébration de la fête qui organise tous les ans à pareille époque. Eh ! bien, ils peuvent être tranquilles. Le Comité soucieux de son renom, cédera à leurs desirs. Comme toujours, il cherchera à éviter les troubles et la discorde, et laissera à tous les agitateurs une complète liberté d'action ; la célébration de

la fête et le banquet qui devait avoir lieu seront donc renvoyés au 21 juillet.

Les fauteurs de désordre en seront donc pour leurs frais et l'éclat de notre fête n'en sera nullement terni car elle sera célébrée avec un entrain inaccoutumé, certaines notabilités politiques de l'arrondissement et beaucoup de républicains du canton devant, par leur présence, en relever l'éclat.

Nous ne doutons pas que les cléricaux ne manquent pas de crier victoire ; mais qu'ils ne s'illusionnent pas, c'est sans honte que nous leur céderons le pas ; chacun sait à Aynac que nous sommes les amis de l'ordre et une fois de plus, les gens sensés pourront s'en rendre compte.

Léon CADIERGUES.

P. S. — On dit (on dit tant de choses à Aynac) que M. le Comte de Toulouse-Lautrec et M. Cadiergues de Lacapelle, (Oh ! ce n'est pas mon cousin) le candidat perpétuel et certains gros bonnets, ont promis de couvrir tous les frais de la fête. Désirant leur laisser les honneurs de leur fête, nous nous abstiendrons volontiers de toute participation pécuniaire, afin de laisser un libre cours à leur générosité bien connue.

L. C.

Saint-Céré

Subvention à l'hospice. — M. le préfet vient d'aviser M. le maire, président de la commission administrative de l'hospice, qu'une nouvelle subvention de 10.000 fr. vient d'être accordée par l'Etat à cet établissement sur les fonds du pari mutuel.

Cette nouvelle subvention porte à la somme de 95.000 fr. les fonds alloués pour la construction de deux pavillons d'hôpital et l'exécution de divers travaux relatifs tant à des constructions nouvelles qu'à des réparations projetées aux vieux bâtiments de l'hospice.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Prestation de serment. — Le 8 juillet, M. Dubreuil, notre nouveau juge de paix, a prêté serment devant le tribunal de Gourdon.

Tribunal correctionnel. — Audience du 8 juillet. — La première affaire appelée amène sur le banc des prévenus la femme Marie Redoules, veuve Mourgués, ménagère à Montamel, pour délit de colportage d'allumettes de contrebande.

300 francs d'amende, confiscation des allumettes et des dépens. Le tribunal fixe au minimum la contrainte par corps.

M. Alibert, avocat de l'administration des contributions indirectes, demande la validité de saisie pour un fût de vin abandonné par X... Jugement conforme.

— David Vidal, cultivateur à Lunegarde, s'est vu dresser procès-verbal à Gramat pour s'être trouvé porteur d'un appeau, sur la voie publique. Le ministère public s'étant désisté, le tribunal tient le procès-verbal pour nul et non avenue.

— Jean Vergnes, cultivateur à Mayrignac-le-Frangal, a volé deux agneaux à deux propriétaires de Montvalent. Malgré le maquillage qu'il lui a fait subir, un des agneaux a été reconnu par le propriétaire ; l'autre a été retrouvé au cours d'une perquisition, au fond d'une cave. L'inculpé a son casier judiciaire garni suffisamment pour qu'une nouvelle condamnation entraîne pour lui la relégation, M. Alibert sait apitoyer le tribunal qui ne condamne Vergnes qu'à deux mois de prison et aux dépens.

Falsification de lait. — Un garçon laitier s'était vu dresser procès-verbal par le commissaire de police de Gourdon pour avoir vendu du lait accusant un mouillage sérieux. Ce mouillage n'avait pas été effectué par lui. D'autre part, il est au service d'un propriétaire consciencieux, M. de Camy, qui réussit à découvrir le vrai coupable, un nommé Edouard Benoit, son vacher. Le serviteur indolent fut impitoyablement congédié et, sur la plainte de maître, il comparait aujourd'hui devant le tribunal qui le condamne à 100 francs d'amende et aux dépens.

— Un nommé Vitrac, qui a disparu de son domicile, est ensuite condamné par défaut, à six jours de prison et aux dépens pour filouterie d'aliments au préjudice d'un aubergiste de Gramat.

Deux délits de chasse en temps prohibé. — Antoine Coste, de Strenquels, 50 francs d'amende, les dépens, la confiscation du fusil ou 50 francs pour en tenir lieu ; Armand Soubré, de Montvalent, jeune Nemrod de 15 ans, 25 francs d'amende, dépens, confiscation du fusil ou 50 francs, pour en tenir lieu ; le père civilement responsable quant aux dépens.

— Marie Cassan, épouse Marssan, habitant Gourdon, comparait sur opposition à un jugement d'octobre dernier, la condamnant, pour vol de volailles au préjudice de Mme Elisabeth Francoual, épouse Donat, de Saint-Cirq-Madelon ; elle a plusieurs condamnations à son actif c'est une incorrigible que nous reverrons prochainement pour un autre délit commis tout récemment. Le tribunal la condamne à trois mois de prison et aux dépens.

Cette audience se termine par une affaire d'attentat à la pudeur que nous avons relatée en son temps. Le prévenu un jeune gringalet de 15 ans, Frédéric Vitrac, berger à Labastide-Murat, est acquitté comme ayant agi sans discernement.

Accident. — Lundi soir, un accident assez grave s'est produit aux balançoires installées sur la place Taillade. Le nommé Glandié, âgé de vingt-un ans, qui se livrait au jeu innocent de l'escarpolette, dans une gondole, voulut sans doute se pencher trop par côté et donna de la tête contre un des poteaux. Le choc fut si violent qu'il eut fracture du crâne. Un médecin appelé lui prodigua les premiers soins. Malgré que la blessure soit assez grave, elle ne met pas les jours du blessé en danger.

Labastide-Murat

Foire du 8 juillet. — La foire de juillet est généralement peu importante à cause des grands travaux des champs. Mais une pluie bienfaisante tombée dans la nuit a empêché nos propriétaires de travailler leurs terres. Aussi sont-ils venus nombreux à la foire. Les foirails étaient bien garnis et les transactions assez nombreuses, avec une petite hausse sur les bœufs et les brebis ; volaille, 0 fr. 90 la livre ; œufs, 0 fr. 70 la douzaine.

Dégagnac

La foire. — Notre foire du 5, sans être des plus importantes, avait attiré pas mal de monde. Tout en s'occupant de leurs affaires, les paysans s'entretenaient des prochaines élections au conseil d'arrondissement ; c'est l'objet de toutes les conversations.

La candidature de M. Larnaudie est accueillie avec une évidente satisfaction. Le porte-drapeau du parti républicain, qui est très connu dans tout le canton où il s'est attiré de nombreuses sympathies, était très entouré. Nous avons remarqué à ses côtés M. Daffas, le sympathique conseiller général ; MM. Costes, maire de Salviac ; Fabre, maire de Dégagnac, Fontanel, adjoint, les collègues de M. Larnaudie au conseil municipal et les membres du comité radical de Dégagnac ; M. Sourdis, maire de Lavercaultière, le président et les membres du comité républicain de Thédirac, ainsi que beaucoup de conseillers municipaux des autres communes du canton. Un grand nombre d'électeurs sont venus lui serrer la main. Le succès de M. Larnaudie ne fait de doute pour personne ; l'élection du 28 juillet sera un triomphe pour le parti républicain de notre beau canton. Bonne journée pour la République.

Bonne journée aussi pour le commerce il s'est fait des affaires sur le bétail dont les cours varient peu.

Les animaux de boucherie se vendent : les bœufs de 34 à 36 francs ; les moutons de 34 à 38 fr., les 50 kilos.

Les attelages entre 850 et 900 fr., les bouvillons de 300 à 400 fr. la paire.

Les brebis de 28 à 34 francs, les agneaux d'élevage de 18 à 26 fr. la pièce selon grosseur.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Fête du 14 juillet

Voici le programme de la fête du 14 juillet :

Samedi 13

8 h. du soir : Salves d'artillerie et sonnerie des cloches.

9 h. du soir : Brillante retraite aux flambeaux.

Dimanche 14

6 h. du matin : Salves d'artillerie et sonnerie des cloches.

9 h. du matin : distribution de pain aux pauvres.

2 h. à 4 h. du soir : jeux divers.

5 h. du soir : Courses de vélocipèdes.

9 h. du soir : Brillant feu d'artifice et concert par la musique municipale de sapeurs-pompiers.

10 h. du soir : Grand bal sur le foirail.

La Municipalité, confiante sur le patriotisme de ses concitoyens, les invite à pavoiser et illuminer leur maison.

Chemin de fer d'Orléans

Trains spéciaux à prix réduits des régions de l'Aceyron, du Lot et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 11, 13 et 25 Juillet 1907.

Des trains spéciaux à prix réduits, comportant uniquement des voitures de 3^e classe seront mis en marche le 4, 12 et 18 juillet prochain au départ des gares et sections ci-après et pour Paris-Austerlitz.

Le retour individuel des voyageurs ayant pris les dits trains sera autorisé dans un délai de 90 jours par tous les trains ordinaires.

Prix des places (Aller et Retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Marcellac (inclus) 36 f. » Decazeville et gares comprises entre Saint-Christophe (Avey-

ron) (inclus) et Capdenac (inclus) 35 f. »

Gares comprises entre Figeac (inclus) et St-Denis-près-Martel (inclus), La Capelle-Viescamp (inclus) et Viazac (inclus) Neussargues (inclus) à Vayrac (inclus) 32 f. »

Gares comprises entre les 4 Rouges (inclus) et Uzarche (inclus) 29 f. 50

La délivrance des billets aura lieu à Paris, à l'Agence Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et aux gares de départ, elle commencera à ces gares 3 jours au moins à l'avance.

Il est accordé une franchise de 30 kilogrammes de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur le prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales.

Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, mettra en marche à l'aller, du 11 Juillet au 22 Septembre inclus ; au retour, du 12 juillet au 23 septembre inclus ; un train rapide composé de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, partant de Paris-Quai-d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 8 h. 59 du matin.

Wagon-restaurant au départ de Paris. Pour le retour ce train part de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrive à Paris-Austerlitz à 10 h. 22 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 41.

Il est attelé à ce train un sleeping-car de la Compagnie des Wagons-Lits.

Exposition maritime internationale de Bordeaux

Cartes d'abonnement à 1/2 tarif pour les exposants

Il est délivré aux Exposants participant à l'Exposition Maritime de Bordeaux en 1907, des cartes d'abonnement de 3 ou de 6 mois, de toutes classes, comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif spécial G. V. n° 3, Orléans, et du tarif commun G. V. n° 103, Orléans-Midi.

Ces cartes sont délivrées aux intéressés sous condition d'un parcours minimum de 50 km. entre leur domicile commercial et Bordeaux, sur présentation de leur carte d'Exposant, et ne peuvent être demandées que pour le dit parcours.

Elles cesseront d'être valables le 1^{er} Décembre 1907 au plus tard, quelle que soit la date de leur délivrance, et pour toutes autres conditions, restent soumises aux dispositions des tarifs G. V. n° 3, Orléans, et G. V. n° 3, Orléans-Midi.

Prolongation de la durée de validité des billets d'Aller et Retour du tarif spécial G. V. 2.

A dater du 25 juin 1907 et pendant toute la période de l'Exposition, les billets d'aller et retour du tarif spécial G. V. n° 2 délivrés pour Bordeaux (Bastide ou St-Jean) par les gares du réseau d'Orléans distantes d'au moins 100 kilomètres de ce point, auront leur durée de validité doublée.

La durée de validité de ces billets pourra, en outre, être prolongée de moitié, à deux reprises différentes (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. La prolongation peut être demandée pour les deux périodes à la fois. Elle peut être demandée même lorsque la durée de validité primitive ou la première période de prolongation est expirée.

Faculté d'arrêt à Bordeaux pour les voyageurs passant en transit dans cette ville.

A l'occasion de l'Exposition de Bordeaux, il est rappelé aux voyageurs passant en transit à Bordeaux du réseau d'Orléans sur l'un des deux réseaux du Midi et de l'Etat ou vice-versa avec un billet direct, qu'ils ont la faculté de séjourner dans cette ville pendant 48 heures, sous la seule condition de soumettre à l'arrivée leur billet au visa du chef de gare.

Toutefois, les bagages sont enregistrés pour la destination définitive et ne peuvent être retirés au passage à Bordeaux.

La faculté d'arrêt mentionnée ci-dessus est indépendante de celle autorisée, le cas échéant, en cours de route par les billets dont les voyageurs peuvent se trouver munis.

CONSTIPATION.

Quand vos intestins sont obstrués, votre corps se trouve exactement dans le même état qu'une ville dont les égouts sont défectueux. Dans un tel cas des maladies graves et dangereuses ne manquent pas d'éclater, aussi bien dans l'organisme humain que dans la cité populeuse. Ce mal s'appelle la constipation, et toutes les fois qu'il vous atteint il entrainera la maladie, la faiblesse, la douleur, la misère et la mort, à moins qu'on n'y porte remède à temps. Le remède à cette obstruction de votre corps est toujours à votre portée, et vous pouvez l'obtenir à très peu de frais : c'est la Tisane américaine des Shakers.

Elle vous guérira et vous maintiendra en bonne santé, comme elle a guéri M. Albin Couture, demeurant à Rougemont, Pithiviers (Loiret) qui écrit les lignes suivantes : — " J'avais des douleurs dans la poitrine, accompagnées de constipation et de maux de tête ; je ne pouvais digérer les aliments, qui me restaient comme un poids lourd sur l'estomac ; mais la Tisane américaine des Shakers m'a ramené à la santé."

En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Oscar Panyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Le rhumatisme est-il héréditaire ?

Ce n'est pas le rhumatisme lui-même qui est héréditaire, mais bien le tempérament qui prédispose à le contracter, c'est-à-dire l'arthritisme, c'est ce

